

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE

DECISION DU PRESIDENT

N°2024/54 – Travaux de relamping (PPE et Tennis du centre sportif Actisport)

Le Président de la Communauté Val de Saône Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211.10,

Vu le Code de la Commande Publique (2019) avec notamment les articles R2123-1 (section 1°), R2123-4 et R2123-5 (relatifs aux procédures adaptées),

Vu la délibération 2020/06/08/06 du conseil communautaire du 8 juin 2020 donnant délégation à M. le Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification et le règlement des marchés et des accords-cadres (à bons de commande et/ou à marchés subséquents) d'un montant maximal de 90 000 euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la consultation réalisée auprès de 3 entreprises,

Vu la validation en date du 15 mai 2024 par M. CHAMPION Jean-Pierre, Vice-Président en charge des bâtiments et espaces extérieurs, de l'offre de l'entreprise FORAY-PERRAUD ;

Vu les crédits inscrits au budget,

DECIDE

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer un marché avec l'entreprise FORAY-PERRAUD, Zone industrielle, 402 Rue Pierre et Marie Curie 01400 CHATILLON-SUR-CHALARONNE, pour des travaux de relamping au Pôle Petite Enfance et au Tennis du centre sportif Actisport.

Article 2 :

Le montant de l'offre correspondant aux travaux s'élève à **35 612,00 € HT** (soit 42 734,00 € TTC).

Les travaux seront réalisés pendant la période de fermeture du mois d'août pour le PPE. Et concernant les terrains de tennis, l'intervention sera planifiée en concertation avec l'association "Entente Tennis Club".

Article 3 :

Mme la Directrice de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est chargée de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à Mme la Préfète de l'Ain, Mme la responsable du Service de gestion comptable de Châtillon-sur-Chalarnon et notifiée à l'entreprise concernée.

Fait à MONTCEAUX, le 07 juin 2024

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX